



Jean François COLOMBIER

NOTRE COMMUNE MÉRITE MIEUX :

constat d'une mandature qui a trop souvent décidé sans vous !

Pour que vous puissiez juger en toute connaissance de cause

Chères Jassanaïses, Cher Jassanais,

Après avoir étudié l'ensemble des dossiers de la commune et avoir participé à l'ensemble des conseils municipaux, il nous paraît essentiel de rétablir certaines vérités.

Les projets **mis en avant par l'équipe municipale** actuelle :

Voie bleue - Aire de covoiturage - Réfection de la chaussée sur la rue Edouard Herriot **n'ont généré aucune dépense pour la commune.**

Ils ont été entièrement financés par l'agglomération, le département et la région et nous les remercions pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Au-delà de ces constats que vous trouverez dans ce document, **le bilan** de douze années de mandat de **Mr Jean-Pierre REVERCHON** (Maire), systématiquement soutenu et accompagné par **Mme REIX Marie-Laure** (adjointe puis 1ère adjointe), nous oblige à vous informer sur la situation de Jassans-Riottier aujourd'hui 2 Mars 2026.

Durant 12 ans, la gestion de l'équipe actuelle s'est distinguée par :

- Une **opacité** des décisions prises sur les projets réalisés,
- L'absence de **concertation** avec vous des idées répondant à vos besoins,
- Un **déficit total** de la présentation des futurs projets aux administrés tels que :
 - Le transfert de la mairie, Le Centre Culturel et la salle multifonctions,
- **Aucune vision d'avenir construite avec les citoyens.**

NOUS REFUSONS CETTE POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI

La clarté est un devoir démocratique

QUAND LE BÉTON COMPLIQUE LE QUOTIDIEN

“Halte au bétonnage en immeuble à outrance”

Ecrivait Mr Le Maire et son équipe lors de sa campagne en 2014



- 7 immeubles construits en 12 ans
- + de 300 nouveaux appartements
- Prix inabordables pour les primo-accédants

- Augmentation des problèmes de circulation
- Manque de place de stationnement
- Dégradation de la chaussée et des trottoirs



Les projets immobiliers se multiplient dans notre commune sans garantir le confort de vie des habitants.



Pourquoi n'a-t-on pas privilégié l'installation de professionnels de santé :

- Médecins généralistes et spécialistes



IL EST TEMPS D'ARRÊTER LES FRAIS !



PROJETS A VENIR (PLUiH)

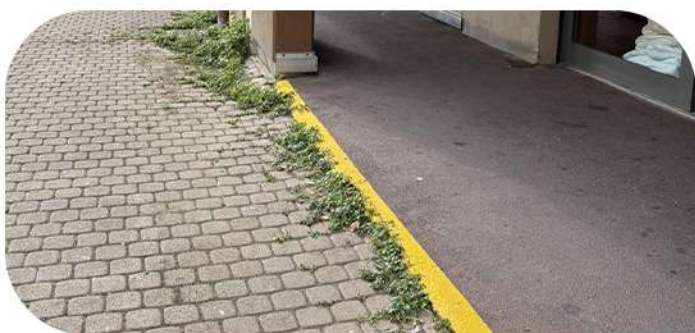
- Avenue de la plage
 - Rue Edouard Herriot
 - Entre bar du Tilleul et laboratoire
 - Rue du Marmont et du Tilleul
- Plus de 250 appartements.

LA VOIRIE SE DÉGRADE : UNE SITUATION INQUIÉTANTE

“Mettre en place un programme ambitieux de réfection des voirie (Chaussée - Trottoir...)”

Ecrivait Mr Le Maire et son équipe lors de sa campagne en 2020

- Le budget alloué à la voirie de 500.000 € par an est globalement respecté. Toutefois, il apparaît légitime de s'interroger sur son adéquation au regard des besoins réels et du montant alloué.



- De nombreux habitants de Jassans Riottier, ainsi que les usagers fréquentant les commerces et services du centre, constatent et déplorent une dégradation avancée de l'espace public tant au niveau des chaussées que des trottoirs.

- Certains trottoirs impraticables pour les personnes en situation de handicap.
- Difficulté d'accès pour les familles avec des poussettes.
- Dangerosité de nos routes pour les cyclistes



Parking devant l'entrée du bureau de Poste

LE STATIONNEMENT RESTE UN PROBLÈME JOURNALIER

Une aire de covoiturage financée par l'agglo a été créée pour y répondre. Elle devait libérer des places en centre-ville.

Pourquoi est-elle sous-utilisée ?

- Difficulté d'accès à cause des blocs rétractables pour entrer et sortir du parking.
- De nombreux usagers renoncent à l'utiliser par crainte d'endommager leur véhicule.



SALLE MULTIFONCTIONS



Un investissement de plus de 5,3 millions d'euros
pour une capacité d'accueil limitée à 500 personnes

Cette salle ne permettra pas d'accueillir les manifestations et animations qui dépassent les possibilités de celle-ci, comme :



- Concerts du Choeur Val De Saône,
- Lotos du Foot - Basket - Sou des Écoles et Cled,
- Soirées des conscrits,
- Concerts ou spectacles
- Fêtes de Noël des écoles,
- Marchés de Noël, Brocantes
- Gala Hip Hop - Gymnastique - etc...

La surface étant inférieure à celle de l'espace Paul Colombel, les capacités d'accueil seront réduites, entraînant **une baisse de recettes pour les associations.**

Pire encore, aucune pratique sportive n'y sera autorisée, faisant de cet équipement coûteux un outil sous-exploité et mal adapté aux besoins réels des habitants et des associations.

Un projet structurant, imposé, sans concertation des habitants et des associations, malgré notre demande en conseil municipal le 8 juin 2022.

Une salle multifonctions sans stationnement adapté, c'est un équipement mal pensé !

CHÂTEAU DE GLÉTEINS – Transfert de la Mairie



Une méthode qui prive les habitants de tout débat démocratique

Que s'est-il passé en 2021 :

- 15 juillet : La municipalité est informée de la vente du château à un investisseur pour 1 600 000 €.
- 28 juillet : Le maire convoque en urgence un conseil municipal pour recueillir l'avis des élus sur une éventuelle préemption afin de préserver ce patrimoine. La commune avait jusqu'au 14 septembre 2021 pour se positionner. Une estimation du bien est réalisée début septembre à 1 450 000 €, sans que tous les élus soient conviés à la visite. Il sera acheté au prix de 1 100 000 €.
- 13 octobre : Un état des lieux est effectué (voir photos)
- 27 octobre : L'acquisition du château et de son parc est officiellement actée. **Nous apprenons ce jour que le maire et son équipe souhaite y installer la mairie et les services techniques.**

Sans concertation préalable en contradiction avec les principes de transparence et de démocratie locale.



- L'ancienne mairie avait une surface de 550 m²
- La nouvelle mairie a une surface de 2 700 m² : (pour le même nombre d'employés et d'élus).
- Plus de 2,6 millions d'euros d'investissement, financés par nos impôts
- Des coûts de fonctionnement et d'entretien importants à prévoir ?
- Un site très éloigné du centre-ville, des commerces et des services.

**Le cœur de notre commune, c'est son église, sa mairie et son bureau de poste
Notre centre-bourg perd son identité**

Le château et son parc OUI, le transfert de la mairie NON !

CENTRE CULTUREL DE GLÉTEINS

La commune est munie d'un centre culturel situé à côté du stade de foot géré anciennement par l'association AICAR (Association Inter-Communal d'Animation Rurale). Le centre culturel était composé des anciens haras, d'un théâtre d'une capacité de 98 places et de salles d'expositions.

Conformément à notre programme électoral, nous avons voté POUR la réhabilitation et la restructuration de cet ensemble de bâtiments qui le nécessitait avec des locaux vétustes et dangereux.



Un coût porté à 4 M€ contre 1,7 M€ prévus malgré 1,5 M€ d'aides

Pourquoi nous avons voté contre le permis de construire :

- Absence de consultation de la population sur un projet structurant pour la commune.
- Forte augmentation du coût des matériaux, liée à l'inflation, entraînant un quasi doublement du budget initial.
- Incertitudes financières liées au projet d'achat du château de Gléteins.
- Capacité d'accueil jugée insuffisante au regard des besoins.
- Gradins non rétractables, limitant la modularité et l'usage de la salle.
- Un coût de fonctionnement préoccupant :
 - Dépenses énergétiques élevées (chauffage, électricité...).
- Augmentation durable des charges salariales liée aux recrutements nécessaires :
 - Directrice / direction
 - Régisseurs son et salle
 - Personnel administratif (secrétariat)



Le projet ayant vu le jour, nous resterons vigilants pour en optimiser l'utilisation et limiter son coût pour la commune. Les solutions existent : elles figurent dans notre programme.

Sans concertation et sans maîtrise des coûts, nous ne pouvons pas cautionner ce projet

Un équipement culturel OUI – Sans mettre en danger nos finances !

BÂTIMENTS COMMUNAUX

*Pendant que des nouveaux projets voient le jour :
Fallait-il laisser nos bâtiments communaux se dégrader ?*

Des écoles aux équipements sportifs, en passant par l'Espace Paul Colombel, le bureau de poste et l'église.

De nombreux bâtiments communaux restent sans rénovation prioritaire.



Bureau de poste
Façade fissurée
Entretien insuffisant



Espace Paul Colombel
Un sol dégradé, la
conformité pour les
matches basket est
menacée



Centre social Mosaïque
Ancien bâtiment face au cycle
Rolland laissé à l'abandon.
Devenu insalubre et dangereux.
Sa démolition aurait dû être
engagée depuis plusieurs
années.



Église
Les peintures intérieures
de l'église sont menacées :
une étude de restauration
s'impose.



Équipements sportifs :
Terrain foot synthétique
dangereux remplacement
indispensable,
Dojo, ...

Malgré nos demandes depuis le début du mandat, aucun état des lieux du patrimoine communal n'a été réalisé. Dans ces conditions, la capacité de la commune à entretenir durablement les nouvelles structures (salle multifonctions, château, centre culturel...) et l'assumption de leurs coûts restent incertaines.

**Le neuf à tout prix...
mais à quel coût pour notre patrimoine ?**

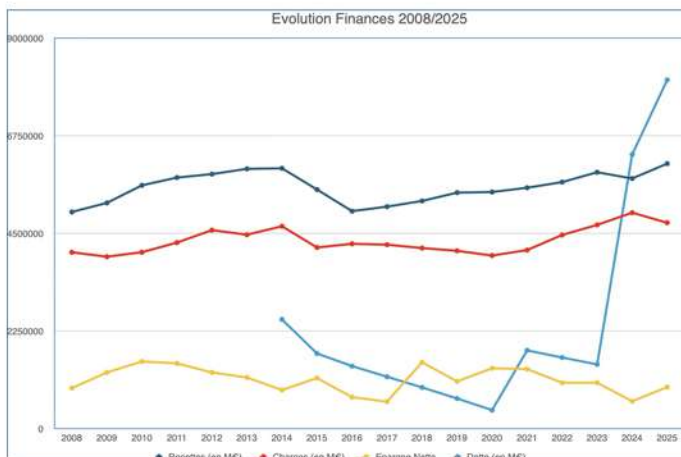
QUAND LA MUNICIPALITÉ EXPLOSE LA DETTE

La municipalité actuelle a fait passer la commune d'une situation très prudente à un endettement MASSIF en moins de 3 ans

Pendant 12 ans de mandat de Mr Reverchon et de Mme Reix, ils ont martelé sans cesse que leurs prédécesseurs leur avaient laissé une dette de plus de 2.300.000 €.

Comment pouvez-vous critiquer cette dette alors que cet investissement avait permis :

- L'agrandissement de l'école primaire de la Mairie avec un emprunt de 1.500.000 €. **Nous parlons bien d'une école pour l'avenir de nos jeunes** avec un solde restant dû de 725 798 € en 2014.
- La création d'un théâtre de poche, de 2 salles d'expositions et d'un atelier de peinture avec un emprunt de 600.000 €
 - En 2010, "Mr Reverchon précise, et c'est sa position personnelle, qu'il considère ce projet comme l'illustration parfaite, dans toute sa splendeur, du gaspillage de l'argent public". Qu'en est-il aujourd'hui avec un centre culturel à plus de 4.000.000 € hors subvention.
- L'acquisition de la maison chatelus pour 270.000 € (La maison des jeunes 12/17 ans à l'abandon).
- L'aménagement de l'espace rencontre (la halle) pour 400.000 €, **lieu de convivialité ou sont organisées plusieurs animations et ventes diverses.**
- La restauration de l'orgue de l'église pour un montant de 104.000 €, etc...



Synthèse financière 2013 (héritage réel)

- Excédent de fonctionnement de 2.437.269 €
- Un fond de roulement (réserves) de 2.400.000 €
- Encours de dettes de 2.513.863 €.

Cela signifie que :

- La commune disposait d'une forte épargne,
- Ses réserves étaient élevées,
- Son niveau d'endettement était modéré
- Et elle investissait dans :
 - Écoles, Équipements publics,...

Le ration dette/épargne annuelle était alors proche d'1 an, ce qui correspond à une situation considérée comme très saine en finances publiques locales.

Une dette de 260 € par habitant

Synthèse financière 2026 (héritage réel)

- Excédent de fonctionnement de 932.000 €.
- Un fond de roulement de 1.290.000 €
- Des emprunts pour 6.316.864 €,
- Un prêt relais de 2.000.000 €

Cela signifie que :

- La dette communale a été multipliée par 3,
- L'épargne annuelle a été divisée par 2,
- Les réserves financières ont fortement diminuées

Le ration dette/épargne annuelle est proche de 9 ans
Concrètement, plus la dette augmente, plus nous devons consacrer d'argent au remboursement des emprunts et moins nous en avons pour les services publics, l'entretien des équipements ou les projets utiles aux habitants.

Une dette multipliée par 4 à plus de 1200 € par habitant

